COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2018

1/ Installation de caméras :

Monsieur le Maire présente un devis pour la pose de caméras dans le bourg et explique au conseil municipal que devant le nombre de vols, il serait bon de protéger les habitants de St Laurent.

Après étude du devis et du plan, le conseil municipal décide de faire installer 15 caméras aux endroits définis sur le plan. Ces caméras auront un rayonnement assez important qui permettra de protéger l'ensemble du bourg.

Le devis des Ets YESS s'élève à 14 011,28 € HT et le devis pour la pose de M Françis DUMONT s'élève à 3 000 € H.T.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander l'autorisation d'un système de vidéo protection.

2/ Terrain La Chaume :

Monsieur le maire expose au conseil municipal que Monsieur Luc SADONES souhaite clôturer sa propriété et demande si la commune pourrait lui céder une partie du chemin communal, devant sa maison d'habitation.

Après discussion, le conseil municipal, considérant que le chemin communal est très large, décide de céder à Monsieur Luc SADONES une bande de terrain section F N° 1731 d'une superficie de 72 ca, selon le bornage de Monsieur MENARD géomètre.

Monsieur Luc SADONES devra verser à la commune la somme de 500 Euros pour cette cession.